

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 501

Nachruf: In memoriam : mme Clara Guthrie d'Arcis

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpffer

ADMINISTRATION
M^{lle} Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux 1.943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE Fr. 5.—
ÉTRANGER 8.—
Le numéro 0.25

ANNONCES
La ligne ou son espace :
40 centimes
Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de 1^{er} janvier, à partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la fin de l'année en cours.

Mrs. F. ROOSEVELT.

Nous vivons à une époque aventureuse. Avoir peur du lendemain n'aidera personne. L'avenir est une aventure, mais autant la vivre courageusement puisqu'il faut vivre.

AVIS IMPORTANT
Nous prions tous nos abonnés, lecteurs, collaborateurs et correspondants de bien vouloir prendre note que, dès à présent et jusqu'à nouvel avis, l'adresse de la Rédaction et de la Direction du «Mouvement Féministe», de même que l'adresse privée de la rédactrice, est de nouveau
Crêts de Pregny, Genève
tout envoi adressé à la rue Töpffer subissant de ce fait un retard au moins d'un courrier.

Les ménagères et le coût de la vie

I. Le point de vue des autorités fédérales
Pour se faire une opinion équitable et judicieuse sur les causes du renchérissement de la vie, il faut comprendre d'abord les relations entre la production et la consommation. La communauté familiale était autrefois productrice en même temps que consommatrice. Aujourd'hui, elle n'est presque plus que consommatrice. Les ménagères ont donc des relations nouvelles avec les entreprises de production. Or, il s'agit de savoir par quoi ces relations doivent être régies.

On déclare en principe, d'une part, que le producteur, le paysan en particulier, doit toucher un salaire équitable (base d'une économie nationale saine) et l'on affirme d'autre part la nécessité de mettre les denrées indispensables à des prix abordables à la portée du consommateur. Mais il est très difficile de fixer des prix équitables pour les produits agricoles. Les récoltes varient avec la qualité du sol, du climat, etc., etc, sans compter que la plupart des exploitations agricoles sont surchargées d'hypothèques dont les intérêts mangent une grande partie des bénéfices.

Avant la dévaluation, les prix et les salaires étaient maintenus à un taux élevé de par la hausse artificielle des prix des denrées importées, hausse due à des droits de douane élevés. Ces revenus servaient à créer des occasions de travail. Il en est autrement aujourd'hui. La Suisse occupe d'ailleurs une situation spéciale sur le marché mondial: c'est un Etat créancier, automatiquement poussé à une importation forcée (charbon, huile, essence) lorsqu'il réclame l'intérêt ou le remboursement de ses capitaux. La Suisse a procédé à sa dévaluation au moment où s'accroissait la hausse des prix mondiaux, ce qui contribua à l'élévation des prix chez nous. Il est donc difficile de maintenir bas les prix de certaines denrées, notamment du blé.

Les consommateurs jouissant d'un pouvoir d'achat élevé peuvent facilement parer au renchérissement de la vie en achetant des marchandises de qualité inférieure, tandis que les consommateurs à revenus modestes ne peuvent plus diminuer leur train de vie puisqu'avant la dévaluation, ils achetaient déjà les qualités meilleur marché. Les produits de grande consommation doivent être mis à la portée des bourses modestes sous une forme et dans des quantités qui n'entraînent pas de frais inutiles.

Il faut bien se rendre compte qu'il sera impossible à la longue d'empêcher la hausse de toutes les denrées. Les autorités seront obligées de borner leur intervention aux denrées de première nécessité et encore aux qualités inférieures de celles-ci. Les prix minimum doivent en tout cas couvrir les frais de production, car l'établissement de prix réduits entraînera une plus forte consommation de la qualité inférieure, si bien que les bénéfices réalisés sur les denrées de qualité ne pourront plus couvrir les pertes occasionnées par la vente des qualités inférieures.

(La suite en 2^e page.) M. K.

¹ Résumé de la conférence faite à l'Assemblée de Saint-Gall de l'Association suisse pour le suffrage, par M. Just, membre de la Commission fédérale d'étude des prix. Il nous a paru intéressant de permettre ainsi à nos lectrices de comparer le point de vue officiel, qui domine dans cet exposé, et celui des ménagères, si souvent exprimé, et que l'on trouvera encore manifesté plus loin. (Réd.)

Une bonne nouvelle

Les bonnes nouvelles sont rares pour les féministes; aussi se réjouit-on doublement d'un événement heureux; aussi enregistrons-nous, avec une vive satisfaction la décision prise, le 12 mai, par le Grand Conseil vaudois qui, conformément au préavis de la majorité de sa Commission (six voix contre trois) a refusé à l'unanimité moins 39 voix (celles des députés socialistes et agrariens) d'interdire aux institutrices mariées de travailler. Le vœu a été émis que les institutrices dont le mari gagne largement la vie du ménage renoncent spontanément à leur gain-pain.

Notre loi vaudoise sur l'enseignement primaire date de 1930. A cette époque déjà, une vive discussion était intervenue au sujet des institutrices mariées, et la lutte avait été chaude. Cette fois-ci, la question a été remise sur le tapis par une observation de la Commission de gestion de 1935. A son corps défendant, le Conseil d'Etat a présenté une révision de la loi de 1930. Il faut croire que les expériences faites dès 1930 avec les institutrices mariées ont été concluantes, puisque leur cause a été chaleureusement défendue au Grand Conseil, lequel a compris les graves inconvénients moraux et sociaux que comporte l'obligation du célibat pour les institutrices. Au nom des Associations féminines, M^{me} de Mon-

vet (Vevey) et M^{lle} Fonjallaz, présidente de la Fédération de Femmes du canton de Vaud, en dépit de son mauvais état de santé, avaient été reçues par la Commission à qui elles exposèrent les inconvénients de toute nature de la mesure proposée. Le Cartel des Associations féminines vaudoises avait adressé à tous les députés une lettre de protestation, signée par huit Sociétés, et qu'a publiée un précédent numéro du *Mouvement*. Cette lettre, mécaniquement reproduite, aurait dû, paraît-il, être adressée autographiquement au Président du Grand Conseil, M. Gamboni, qui l'a considérée comme anonyme, et s'est refusé à en donner lecture!

Il convient d'ailleurs de ne pas se réjouir outre mesure: il paraît que l'un des motifs qui a engagé le Grand Conseil à voter contre la révision est le fait que la loi ne visait que les institutrices et faisait une exception pour elles. La question, a-t-on dit, doit être reprise dans son ensemble. Lisez: il faudra étudier le statut de toute femme fonctionnaire... puis de la femme mariée... pour arriver à interdire le travail à toute femme mariée... Espérons que d'ici là la prospérité sera revenue, ramenant nos législateurs à une plus saine appréciation des choses et à un plus grand respect du travail.

S. B.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

L'instruction civique des jeunes filles

Aux questions posées sur ce sujet par M^{lle} Gassmann, présidente sortant de charge de l'Association cantonale zurichoise pour le suffrage, questions qu'a publiées notre avant-dernier numéro, Mme Gerhard, l'active présidente du Groupe suffragiste de Vevey, nous envoie les réponses suivantes:

1. Les jeunes filles reçoivent-elles une instruction civique?
2. Cet enseignement est-il donné spécialement pour lui-même? ou bien fait-il partie de l'enseignement de l'histoire?
3. A quel âge les jeunes filles le reçoivent-elles?

Cette année-ci (exercice 1937-1936), le professeur d'histoire vient d'annoncer aux élèves de 1^{re} classe (15 à 16 ans) que son cours se terminerait par l'exposé des organismes gouvernementaux de la Suisse.

IN MEMORIAM

Mme Clara Guthrie d'Arcis

La mort a fauché, cette quinzaine, de façon frappante dans nos rangs féministes. Et de toutes celles qui sont parties, et dont nous avons à cœur de saluer ici la mémoire, s'il en est une dont il est difficile de réaliser qu'elle n'est plus en vie, et cela malgré l'atroce agonie qui a duré plus d'une année, c'est bien certainement M^{me} d'Arcis.

Car elle était vivante avant toute chose. Vivante, active, enthousiaste, qualités qu'elle devait peut-être à son origine méridionale. Son enfance et sa jeunesse, en effet, quand elle les évoquait devant vous, avaient le charme romantique d'un paysage arabe: n'était-elle pas née à la Nouvelle-Orléans? sa grand-mère, qui l'avait élevée, puisqu'elle perdit sa mère de bonne heure, n'avait-elle pas été à la tête d'une grande plantation, propriétaire d'esclaves avant la guerre de libération, contemporaine et amie de ces pionnières du féminisme et de l'antialcoolisme aux Etats-Unis que furent Susan Anthony et Frances Willard? Et le même charme romantique évoqué par ce cadre familial se dégageait aussi de sa



Cliché Mouvement Féministe
M^{me} Clara d'ARCIS

personnalité: brillante, souriante, courageuse, entraînée, elle avait toutes ces qualités, mais aussi la ferme volonté d'aboutir, et la persévérance sans laquelle on n'arrive à rien. Quand Clara d'Arcis voulait une chose, elle la voulait bien, et savait amener les autres à la vouloir avec elle: que de fois n'en avons-nous pas fait l'expérience!...

Ces dons innés, comme son intelligence de femme d'affaires et ses méthodes de travail et de publicité — méthodes qui, de par leur inspiration américaine, ébouriffaient souvent nos ternes et prudentes habitudes suisses! — elle les mit au service des causes qui lui tenaient à cœur: la paix et le féminisme. Car, avec la tradition grand-maternelle, avec le sentiment net de la valeur de la personnalité féminine qui fait si rarement défaut aux Américaines, avec aussi les expériences de la période difficile de sa vie, quand elle se trouva en Europe seule et sans ressources, obligée de se débrouiller pour gagner son pain et celui de ses enfants, il était impossible qu'elle ne fût pas féministe. Elle fut, en effet, membre de nos Associations féminines genevoises, lorsque, fixée par son second mariage dans notre ville, elle fut devenue, par ce même mariage, notre compatriote; elle fut une abonnée fidèle de notre journal; elle prit chaleureusement part, dans des réunions mondaines comme dans des séances d'affaires, en faveur de nos principes, et la thèse du droit de la femme mariée à sa propre nationalité trouva en elle un défenseur ardent. Mais avant la cause de la femme se plaçait primordialement pour elle la cause de la paix.

Elle s'y attacha dès le début de la grande guerre, qui coïncida, si nous ne faisons erreur, avec son installation à Genève, et contribua d'abord à fonder l'Union internationale de secours aux enfants. Puis, dès 1915, et en dépit des incompréhensions, des résistances, et même des méfiances, elle fonda cette Union mondiale de la Femme, qui fut l'œuvre chérie de sa vie et envers laquelle elle fut toujours d'une générosité sans bornes: lutter contre les causes morales de la guerre, soit la peur, l'ignorance, l'avidité, éveiller chez les femmes le sentiment de leurs responsabilités personnelles, les encourager à faire rayonner autour d'elles un esprit de tolérance et de compréhension mutuelle, qui, en se généralisant, pourra devenir une cause de paix... elle ne dévia pas, durant vingt-deux années, de ce programme, si tristement actuel aujourd'hui encore.

Cette action morale et éducative de longue durée, il devient nécessaire de la compléter dans l'après-guerre par des activités d'ordre plus con-

cret, et c'est pourquoi l'Union Mondiale et sa présidente-fondatrice se joignirent à tous les grands mouvements de pacification des esprits, de coopération internationale, de lutte contre la guerre, qui ont gravité autour de la Société des Nations. Et de toutes celles de ces activités auxquelles elle participa, ce fut au Comité de Désarmement des organisations féminines internationales que M^{me} d'Arcis apporta le meilleur de son effort. Acceptant loyalement la collaboration, elle qui avait l'âme d'un chef, elle fut pour cette œuvre de coopération féminine internationale, une amie toujours fidèle, toujours sûre — et combien active! Car la tâche de trésorière de ce Comité qu'elle accepta ne fut pas une sinécure, certes, mais lui permit de donner essor à ses capacités imaginatives, à son talent pour capter l'attention, à son goût d'organisatrice, en même temps qu'elle offrait un champ plus vaste à son travail pour la paix. C'est dans l'intérêt de ce Comité qu'elle conçut ce plan ingénieux et hardi à la fois de démontrer à la grande industrie que la paix «rend» plus que la guerre, ceci en dépit de tous les fallacieux arguments qui présentent le réarmement comme moyen de lutte contre le chômage; et utilisant pour ce but ses nombreuses relations de femme d'affaires, elle partit pour les Etats-Unis... Hélas! c'est au cours de ce voyage qu'une terrible opération, par laquelle on crut arrêter net la maladie cruelle qui l'avait attaquée, la mit à deux doigts de la mort. Elle parut se remettre, revint en Europe, se crut guérie, agonisa plus d'une année, ne perdant jamais l'espoir, malgré la souffrance... Et l'autre semaine, elle s'est paisiblement endormie.

Si comme féministes, si comme pacifistes, nous lui devons beaucoup, n'oublions pas non plus, comme femmes suisses, ce qu'elle fit pour notre pays, et que l'on connaît moins chez nous: son action en 1917, lorsque le blocus américain menaçait sérieusement notre ravitaillement en blé, pour faire comprendre outre-Atlantique la véritable signification de notre neutralité; puis sa campagne de 1930 aux Etats-Unis, dont le résultat fut l'abaissement de 25 % des droits de douane sur l'entrée de nos produits horlogers, et par conséquent une aide sérieuse à une de nos industries. Ces capacités de *business-woman*, encore si rares chez les femmes de notre pays, et très grandes chez elle, ont certainement contribué à faire d'elle une physionomie à part dans nos milieux féministes. Mais sans doute, le souvenir que beaucoup conserveront surtout d'elle sera celui de sa vaillance, de son énergie, de sa générosité, et de cet amour de la paix qui marqua de sa spiritualité sa vie tout entière.